

Date de dépôt : 12 juin 2012

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition concernant les nuisances de l'immeuble 36, rue de Zurich

Rapport de M. Pascal Spuhler

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition 1827, lors de sa séance tenue le 21 mai 2012.

La présidence a été assurée par M. Olivier Norer, assisté de M^{me} Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique SGGC ; le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier, que nous remercions pour son excellent travail.

Audition de M^{mes} Catherine et Sylvie Monin et de M. Merrillat, pétitionnaires

M^{me} C. Monin et sa sœur travaillent à cette adresse depuis de nombreuses années. L'ambiance s'est fortement dégradée depuis quatre ou cinq ans avec l'arrivée d'une bande de dealers d'origine africaine et la situation dégénère fréquemment à cause des bagarres. M^{me} Monin a tenté de les approcher à plusieurs reprises sans succès et signale avoir appelé le 117, ce qui l'a prodigieusement énervée puisqu'elle n'a pas obtenu de réponse.

M^{me} S. Monin, nous raconte que plusieurs clients se sont plaints et ont peur, en ajoutant que les clients ont pris l'habitude de faire le détour, mais que, pour un cabinet qui dispense un soutien psychologique et est un lieu de détente, ce n'est pas idéal.

M. Merillat soutient son épouse dans ses propos et trouve que l'alternative de déménager lui semble « un peu fort ».

M. C. Monin explique à un commissaire (L) que le seul problème relève des dealers. Si jadis il n'y avait que la rue de Berne et le périmètre plus sensible se situant en-dessous qui étaient concernés, aujourd'hui, ce territoire s'étend jusqu'à la rue de Lausanne.

Quant à la police, plusieurs appels sont restés sans réponses au 117 et le poste de police des Pâquis intervient une heure ou deux heures après avoir été appelé.

M^{me} S. Monin répond, au même commissaire, que la régie Pillet & Renaud est au courant et M^{me} C. Monin précise que la régie a mis en place un tournus de sécurité privée pendant un mois, ce qui a généré un mieux, puis la régie a ensuite indiqué avoir pris contact avec la police municipale qui est censée intervenir.

Le commissaire (L) fait remarquer que la police municipale ne travaille pas la nuit et demande à M^{mes} Monin si elles ont eu une baisse de leurs chiffres d'affaires. Ce à quoi M^{me} C. Monin répond par la négative mais répète que ses clients ont peur et ne sait pas vers qui se tourner et quoi faire.

Un commissaire (MCG) déclare être angoissé de voir les dealers entourer l'école de la rue de Zurich qui se trouve à vingt mètres de l'adresse des pétitionnaires et comprend bien leurs préoccupations. Il veut connaître leurs impressions sur l'efficacité et les résultats obtenus durant les différentes opérations menées par la police (*figaro, mousquetaire, etc.*) M^{me} C. Monin répond n'avoir rien ressenti et M. Merillat imagine que les dealers se sont organisés en fonction de ces patrouilles de police. Il a d'ailleurs observé des arrestations de personnes qui reprennent leur place exactement une heure après. M^{me} C. Monin répond encore au même commissaire qu'elle-même n'a jamais trouvé de drogue dans l'allée ou dans sa boîte aux lettres, mais que la concierge lui a indiqué en avoir trouvé vers les poubelles.

M^{me} C. Monin confirme à une commissaire (Ve) que les dealers sont entrés dans le hall de l'immeuble et que le code n'a pas changé depuis quatre ans. Sa sœur, M^{me} S. Monin, ajoute que leurs clients ont le code de l'immeuble, mais qu'il y a un va-et-vient continu dans cette allée.

M. Merillat, lui, précise que sa mère s'est fait cambrioler, à la suite de quoi la régie a changé le code d'entrée de l'immeuble. Mais cela ne fut pas très utile puisque deux semaines plus tard c'est l'un de ses voisins qui s'est fait cambrioler.

M^{me} C. Monin répond à une commissaire (S) qu'elle n'a pas déposé plainte suite aux insultes qu'elle a subies et reconnaît que maintenant elle vit dans la peur. D'ailleurs son mari, M. Merillat, déclare que ses connaissances au sein de la police lui ont conseillé de dire à sa femme de se faire oublier.

La commissaire (S) en tire la conclusion que la rue de Zurich devient donc une zone de non-droit et que tout le monde s'en moque.

M^{me} C. Monin répond que c'est bien la raison de leur présence ici et elle imagine que la police municipale essaye de faire quelque chose mais que cela ne sert à rien.

M^{me} C. Monin, sur demande d'un commissaire (MCG), transmet les courriers qu'elle a écrits au département de justice et police, à M^{me} Rochat, aux partis ainsi qu'à la police municipale. Elle précise que seul le magistrat en charge du domaine public de la Ville de Genève lui a répondu.

M^{me} C. Monin nous informe également qu'elle n'a pas voulu bloquer le loyer car la régie a tout de même essayé de faire quelque chose ; de plus, tout se passe devant l'immeuble. Enfin elle nous précise que ce sont les habitants de l'immeuble qui ont signé la pétition ainsi que quelques-uns de leurs clients.

Discussions

Notre débat tournera immédiatement sur le fait de renvoyer directement cette pétition au Conseil d'Etat, proposition faite par un commissaire (UDC) et fortement soutenue par un commissaire (MCG), ou sur les possibles auditions à faire sur le sujet avant de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat. Car tout le monde semblait être d'accord sur la destination finale de la pétition, non seulement à cause de cet état de fait reconnu, de la présence des dealers, mais aussi suite aux propos des auditionnés en ce qui concerne la police.

Un commissaire (L), comprend la position de l'UDC, mais trouve que cette problématique soulevée concerne l'ensemble du quartier, de plus il est très étonné de savoir que le 117 ne répond plus, il aimerait donc auditionner la cheffe de la police, ainsi que la régie pour connaître sa position face à cette criminalité.

Un commissaire (MCG) est également d'avis d'envoyer cette pétition directement au Conseil d'Etat. Il pense qu'entendre la régie n'avancera à rien puisque celle-ci a pris des mesures pour son allée, mais ne peut gérer les abords immédiats ; de plus, ces trafiquants contournent allégrement les mesures de sécurité de base que l'on peut prendre pour protéger un immeuble. Cette problématique se retrouve d'ailleurs de manière générale à l'ensemble des immeubles aux Pâquis. Il rappelle qu'il a déposé une motion qui va dans le même sens, puisqu'il est question des dealers autour de l'école de la rue de Zurich et précise qu'il y a plus d'une quinzaine de dealers, nuit et jour, dans ce périmètre. Il relève qu'il a été approché par certains patrons

d'établissements publics qui ne comprennent pas pourquoi ils doivent payer des taxes sur le tourisme, alors qu'ils n'ont plus de clients et qu'ils sont entourés de dealers. Selon lui, on se doit d'être efficace et il souligne que la pétition traitée juste avant celle-ci, même si elle n'était pas sur le même sujet, mettait en évidence le même genre de problèmes avec les dealers. Il déclare qu'il faut réagir et ne pas laisser Genève devenir la capitale européenne de la drogue.

Un commissaire (PDC) s'oppose également à ces auditions. Il constate que le poste des Pâquis ne prend même plus les plaintes et que le 117 ne répond plus. Pour lui, les policiers sont irrités et ne mettent guère de cœur dans leur travail pour le moment. Quant à la régie, il ne voit pas pourquoi l'Etat interviendrait dans une relation privée entre bailleur et locataire.

Une commissaire (Ve) va dans le même sens et déclare être choquée que le poste de police n'ait pas répondu à une lettre recommandée.

Un commissaire (S) constate que tout le monde est d'accord sur la finalité de la pétition et que ce n'est qu'une pétition de plus. Il aimerait savoir comment faire pour réagir et ne croit pas que le renvoi immédiat au Conseil d'Etat soit la réponse. Pour lui, le législatif se doit de tirer la sonnette d'alarme et trouver des solutions et c'est au travers de ces auditions que cela sera possible.

Un commissaire (R) soutient le renvoi au Conseil d'Etat. Par cette décision il veut montrer un soutien aux pétitionnaires qui n'en ont pas obtenu jusqu'à présent. De plus, pour lui, s'il faut auditionner un responsable à la Police ce serait M^{me} Rochat.

Un commissaire (Ve) estime que la police ne peut pas ou ne veut pas régler ce problème qui est un problème de fond. Pour lui, les politiques sont incapables, depuis plus de quarante ans, à régler ce problème uniquement avec la répression. Ce paradigme doit changer comme le mentionnent plusieurs chefs de gouvernements ou l'ONU. Ce problème existe dans tous les quartiers et il déclare que la situation ne va pas. Il est nécessaire de réfléchir à ce problème de manière adulte et il est tout à fait possible d'entendre M^{me} Rochat et la régie. Le commissaire (Ve) rappelle encore que les concierges permettent de régler ce genre de problèmes.

Un commissaire (L) reconnaît que l'on connaît la réponse du Conseil d'Etat et que celui-ci manque quelquefois d'imagination, par contre auditionner cette régie permettrait de connaître sa position sur ce problème. Il aimerait également entendre le Procureur général afin de connaître sa politique. A son avis, si la commission n'a plus rien à faire, autant renvoyer toutes les pétitions au Conseil d'Etat. Il estime que M^{me} Bonfanti doit être

entendue dans les deux semaines et que, cas échéant, il sera nécessaire de faire une motion indiquant que la cheffe de la police se moque de la sécurité aux Pâquis.

Une commissaire (S) partage la position du commissaire (L) et trouve inacceptable d'entendre que la police suggère « de se faire oublier » à la pétitionnaire, d'autant que des assistants de sécurité ont été votés et que les Pâquis ont un poste intégré. Puisque ce poste ne peut donc pas répondre aux appels, elle déclare qu'il est nécessaire d'obtenir des explications sur la situation et de savoir si la police attend le 17 juin. Elle répète qu'il en va de la responsabilité de la commission d'intervenir et de faire le nécessaire et c'est peut-être ensemble que M^{me} Rochat et M^{me} Bonfanti doivent être entendues.

Le commissaire (UDC) insiste sur le renvoi au Conseil d'Etat en soulignant que la pétition ne parle que du 36 rue de Zurich et que l'ensemble des membres de cette commission connaissent les réponses. Il renvoie d'ailleurs ses collègues à un article du journal « Le Matin » qui traite du sujet. Enfin, les éventuelles auditions évoquées feront partie de l'étude de la motion déposée par le commissaire (MCG).

Le commissaire (MCG) ne peut que soutenir les propos du commissaire (UDC). Il explique que la « BAC » vient de s'installer dans le poste intégré du quartier des Pâquis et qu'il faut lui laisser le temps de fonctionner. Par ailleurs, les députés ont le droit d'exprimer leur ras-le-bol en séance plénière, d'autant plus si tout le monde partage le même avis ; il sera ainsi peut-être possible d'avoir une réponse efficace.

Un commissaire (R) trouve que la régie a extraordinairement bien réagi mais si on suit cette logique, les loyers ne feront qu'augmenter. Il affirme que la sécurité est une affaire de l'Etat et non du privé. Il s'agit d'un problème d'ordre public et cette pétition est emblématique de la situation de presque tous les quartiers. On connaît tous les discours et les problèmes, dont le premier, qui est la relève des effectifs de la police. C'est 300 agents supplémentaires qu'il faudrait trouver. Une réflexion de fond est nécessaire sur les conditions d'engagement de la police et ce n'est pas une question de salaire puisque ce sont les plus élevés de Suisse. Il pense que la situation doit être gérée et que ce n'est pas un problème de deal en premier lieu, mais de comportement. Enfin, il rappelle que ces gens n'ont certainement rien à faire en Suisse, ce qui est une autre question.

Un commissaire (PDC) avoue être partagé entre les deux possibilités proposées, le problème soulevé est très important et renvoyer cette pétition sans faire d'audition revient à la traiter au-dessus de la jambe mais il reconnaît que l'on connaît effectivement déjà le discours qui sera tenu aux

députés. Si l'on procédait aux auditions, il faudrait aussi entendre la police municipale et au final, procéder à une enquête sur trois mois.

En fin de compte, il préfère le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Le commissaire (L) ne change pas d'avis car il ne sait pas tout, en l'occurrence si c'est une question d'effectifs ou plutôt un problème de justice et il serait donc légitime, selon lui, d'entendre le Procureur général qui n'a encore jamais été auditionné. Il réitère sa proposition d'entendre la cheffe de la police et la responsable du département en urgence et non d'attendre six mois.

Un commissaire (PDC) estime que ce n'est pas le Procureur général qui prononce les mesures de contrainte, ni le Président de la Cour de justice qui peut régler ce problème puisqu'il dira qu'il ne peut plus envoyer de délinquants à Champ-Dollon qui est en sureffectif. C'est donc un problème pénitentiaire et il répète qu'il faut renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat ou entendre M^{me} Rochat pour lui mettre la pression.

Le Président passe alors au vote du renvoi de la pétition 1827 au Conseil d'Etat :

En faveur : 9 (1 UDC, 2 MCG, 2 Ve, 2 R, 2 PDC)

Non : 6 (2 S, 3 L, 1 Ve)

La catégorie débat libre est demandée.

Conclusion

La majorité de la commission est convaincue du bien-fondé de cette pétition et de son renvoi au Conseil d'Etat. Les commissaires ont relevé les problèmes et l'insécurité permanente que provoque la présence des dealers dans un quartier populaire et commerçant comme les Pâquis, et l'impression d'abandon par nos autorités face à cette problématique. Il est urgent d'agir avec fermeté et d'arrêter de se voiler la face avec des prétendus manques d'effectifs ou des procédures de justice inadéquates. Agissons, c'est pourquoi Mesdames et Messieurs les députés, la majorité de la commission vous demande de soutenir le renvoi au Conseil d'Etat de cette pétition.

Pétition
(1827)

concernant les nuisances de l'immeuble 36, rue de Zurich

N.B. 38 signatures
p.a. Mesdames Catherine et
Sylvie Monin
Réflexologie et Analyse
transactionnelle
36, rue de Zurich
1201 Genève